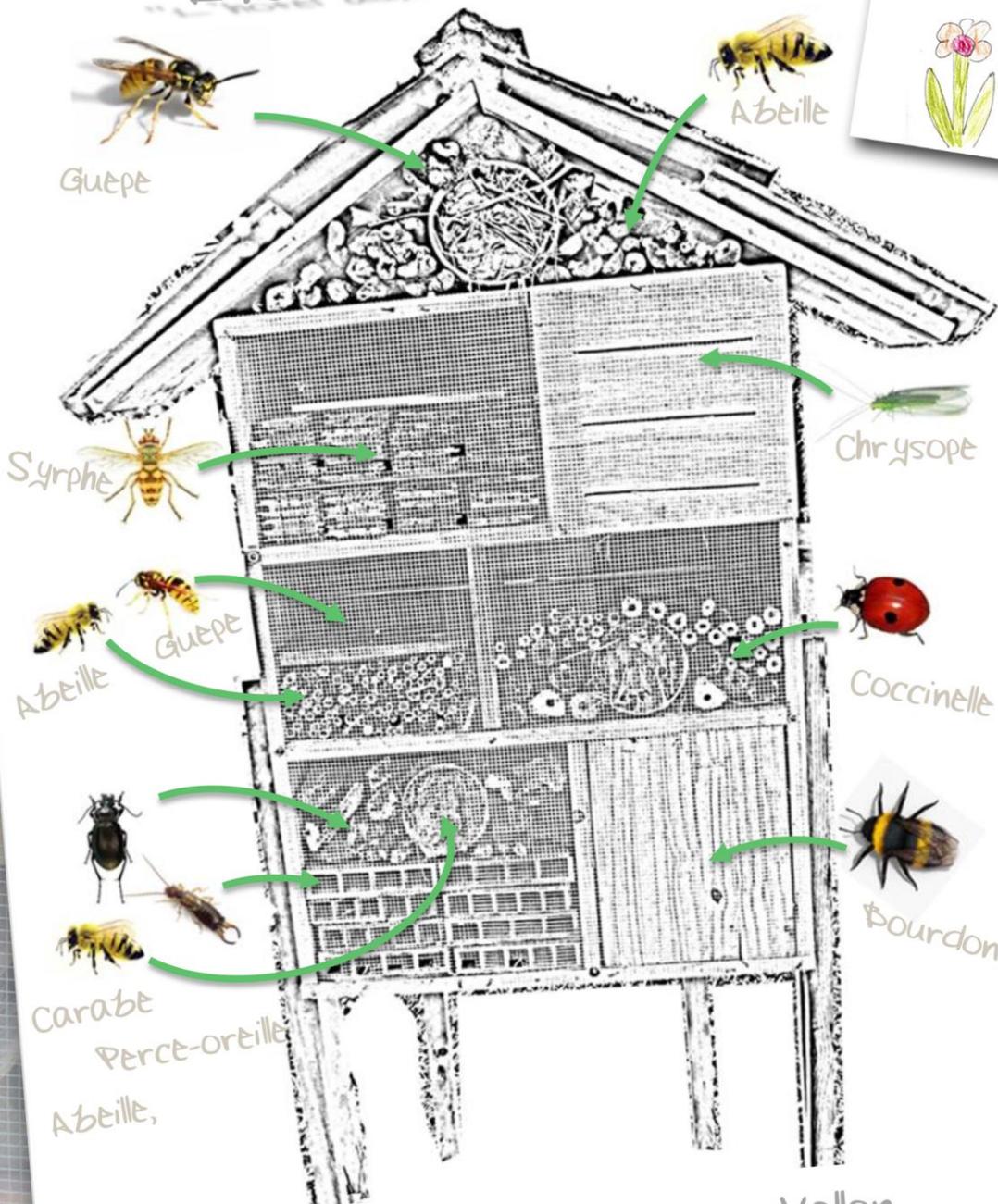


Le journal de Talenay



"L'hotel aux trois pucerons"



Talenay ~ rue du Beau Vallon

Juillet 2014

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	
Mes Chers Concitoyens.....	<u>3</u>
LES DOSSIERS DU SEMESTRE	
Fleurir avec les enfants.....	<u>4</u>
ETAT CIVIL	
Naissances, mariages, arrivées, départs, décès.....	<u>5</u>
DÉCISIONS DU CONSEIL	
Séance du 21 février 2014.....	<u>6</u>
Séance du 18 mars 2014.....	<u>9</u>
Séance du 28 mars 2014.....	<u>13</u>
Séance du 6 mai 2014.....	<u>18</u>
Séance du 3 juin 2014.....	<u>24</u>
Séance du 20 juin 2014.....	<u>28</u>
REVUE DE PRESSE	
Concours de la résistance et de la déportation.....	<u>30</u>
Des projets pour l'association paroissiale.....	<u>30</u>
Dernière cérémonie du mandat – Un atelier jardinage très prisé.....	<u>31</u>
Amitié pour la St Lazare – Volley : l'AC2000 féminine.....	<u>32</u>
Jean-Yves Pralon brigue un cinquième mandat.....	<u>33</u>
Un nouveau record pour le VTT de la Dame Blanche.....	<u>33</u>
Cinquième mandat pour J-Y Pralon - La compagnie de la Dame Blanche.....	<u>34</u>
Mais où est passé le mannequin ? - Les cruciverbistes de collègue.....	<u>35</u>
En compagnie de la voûte céleste.....	<u>35</u>
Des fouilles illégales sur des sites archéologiques.....	<u>35</u>
LES ASSOCIATIONS	
AVT – Allez la France !.....	<u>37</u>
Les Cyclos de la Dame Blanche.....	<u>38</u>
André Conscience nouveau président de l'ACCA.....	<u>39</u>
Le FCCD	<u>40</u>
AFL : bilan 2013-2014 - projets 2014-2015.....	<u>41</u>
AC2000 – Mot du président.....	<u>42</u>
LA JEUNESSE	
Bienvenue à Paul – Maternelle en chansons – Bonne fête aux mamans !.....	<u>43</u>
LES ANCIENS	
Ghyslaine et Simon Courtot, un couple en or	<u>44</u>
HISTOIRE, CULTURE	
L'ermitage et son mystère – Centenaire de la guerre 1914 → 2014.....	<u>45</u>
INSOLITE	
Kidnappé par un blaireau – Les photos d'Ivan Pelletier.....	<u>47</u>
CLIN D'ŒIL	
Le footballeur et le président.....	<u>48</u>
LOISIRS RÉCRÉATIFS	
Coin jeu.....	<u>49</u>
Coin cuisine.....	<u>50</u>

Mes Chers Concitoyens,

Le 23 mars dernier, vous avez choisi de confier pour les six années à venir, la responsabilité de votre commune à la liste que je conduisais.

C'est une marque de reconnaissance pour le travail accompli par l'équipe sortante et un encouragement pour la nouvelle équipe.

Une tâche difficile nous attend, mais nous sommes prêts à l'assumer avec beaucoup d'enthousiasme dans le souci de l'intérêt général.

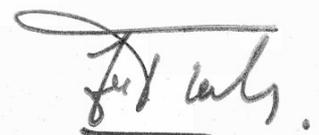
Les commissions municipales ont été mises en place et travaillent efficacement avec l'esprit d'équipe qui les anime. Je souhaite que dès la rentrée de septembre, les Comités Consultatifs se réunissent au plus vite et de façon régulière afin que ceux-ci soient de véritables lieux d'échanges et de propositions et où chacun puisse librement s'exprimer. Les bonnes idées naissent de la diversité des points de vue.

Développer les relations entre le Conseil Municipal et les habitants étant un de nos engagements, le comité de communication s'est rapidement réuni pour préparer ce bulletin municipal, et mettre à jour le site internet, que je vous invite tous à aller visiter.

Des décisions importantes ont aussi été prises par la nouvelle équipe en ce qui concerne principalement l'approbation du PLU (Plan Local d'Urbanisme) en tenant compte des remarques émises par les personnes publiques associées ou encore la réforme des rythmes scolaires. Le remplacement de la Secrétaire de Mairie, Madame Emilia Simon, partie exercer à temps complet à Montbozon (70) sera effectif dès le 11 Août prochain ; Madame Marie-Christine Goux, rédactrice stagiaire et à qui je souhaite la bienvenue sur notre commune lui succédera.

Je ne voudrais pas terminer mes propos sans remercier les membres de l'équipe sortante qui se sont pleinement investis dans leurs missions d'élus et m'ont soutenu dans mon action. Je garde pour eux estime et respect. J'accorderai cependant une mention toute particulière à Josiane Tardy, Jean-Marie Benoit et Charles Belle qui ont souhaité se retirer de la vie municipale après avoir siégé de longues années à mes côtés. Ils ont été pour moi des équipiers fidèles et loyaux, ayant toujours servi avec dévouement, dynamisme et compétence les intérêts de notre commune.

Votre Maire, Jean-Yves PRALON



Fleurir avec les enfants

Tous les ans, la commission fleurissement composée de bénévoles Christiane, Jean, Jean-Pierre, Josiane, Martine, Michèle et Sébastien et d'élus Francis et Patricia, s'inspire d'un thème pour définir le choix des plantes qui composeront chaque massif.



Pour 2014, c'est la randonnée qui a remporté les suffrages. Il est à regretter la disparition de la randonneuse au bout d'une semaine qui a beaucoup attristé les personnes qui s'investissent pour le bien être des villageois. Les autres décors prévus (pancartes, chaussures, bâtons de marche) ne seront installés qu'avant le passage du jury.

Parallèlement, intégrer les enfants dans l'équipe pour un projet spécifique avait été envisagé depuis plusieurs années, le pas vient d'être franchi.



Plusieurs réunions ont permis aux membres de la commission d'élaborer un vrai projet qui allie respect de l'environnement, transmission de connaissances et lien social, qui s'est concrétisé en plusieurs étapes.

L'aire de jeux Beau vallon, lieu privilégié des enfants a été choisie pour leur réserver un espace de plantation.

Les enfants de 5 ans ont été retenus pour ce projet. Contactés individuellement ils ont tous répondu favorablement.

Après avoir participé à l'élaboration de la 1ère page d'un recueil en dessinant chacun une fleur,

accompagnés de leurs parents et accueillis par la commission fleurissement c'est avec beaucoup d'enthousiasme et d'application qu'ils sont venus à Beau vallon le 10 mai pour mettre en place les 18 plantes aromatiques et tisanières dans les deux carrés de jardins préparés à cet effet.



Les insectes sont indissociables des plantes, c'est pourquoi il faut les protéger. Afin de sensibiliser les enfants, un hôtel à insectes a été construit par Jean, Jean-Pierre et Sébastien. Après avoir écouté les explications de Jean sur le rôle de chaque insecte, les enfants ont rempli avec beaucoup d'application les cases de paille, bois, glaise, tuile etc pour favoriser leur habitat.

Il ne manquait plus qu'à leur fournir une nourriture appropriée à proximité en installant une magnifique charrette, don de Francis, pour embellir l'espace et ravitailler les insectes par la plantation d'haricots d'Espagne, de marguerites, capucines etc.... Un massif a également été créé pour étoffer la variété des plantes - A noter que les plus grands (frères et sœurs) n'ont pu résister à la tentation de planter et ont accompagné les plus petits avec satisfaction.

Pour faciliter la reconnaissance des plantes et insectes, des fiches ont été élaborées par Hélène et Christian et sont consultables sur le pupitre construit à cet effet -

Après la plantation, chaque enfant est reparti avec un livret copie conforme des fiches et quelques friandises.

Il ne reste plus qu'à suivre la croissance des plantes et subvenir à leur besoin, et à l'automne grâce à la récolte des plantes, nous donnons rendez-vous à Arthur, Diane, Jade, Jules, Mila Robin et Vianney pour déguster la tisane lors d'un goûter.

Josiane et l'équipe du fleurissement



Naissance



Paul LAHENS

Mariage

Aucun

Arrivées



Franck FILLEUX et Farida KHAOUA
M. et Mme CHEVASSU Gérald
Jean-Louis BOUILLOT
et Sylvie JEUNOT
Famille FRASCARO / ALVES PINTO
Marie-Noëlle CAILLEUX
et Didier JOLIOT



Départs

Mme Nathalie DIDION
Mme Christelle MARTELET
Mme Céline CAPLANT et ses
enfants

Décès

Monsieur Jean DEJEUX



REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2014 COMPTE-RENDU

Présents :



M. Jean-Yves PRALON, Maire
Mme Josiane TARDY, 1^{ère} Adjointe
M. Jean-Marie BENOIT, 2^{ème} Adjoint
M. Christian LAMIRAULT, 3^{ème} Adjoint
M. Charles BELLE, Conseiller Municipal Délégué
Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée
M. Arnaud PERRIN, Conseiller Municipal
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale
M. David PACCARD, Conseiller Municipal
M. Jean-Paul PARDON, Conseiller Municipal

Absent excusé :

Néant

Absents non excusés :

Néant

Secrétaire de séance :

M. Jean-Marie BENOIT



RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES



I - ONF – GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE ET DE LA RBI

- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/1

Monsieur Jean-Paul GROSBOIS, agent patrimonial ONF responsable de la gestion de la forêt communale de Tallenay, ayant fait valoir ses droits à la retraite, nous présente son successeur Monsieur LOCATELLI Stéphane.

Monsieur KELLER Johann, chef de projet à l'ONF en charge de l'aménagement forestier, présente le bilan de la gestion précédente (2000-2012), fait le descriptif de l'état actuel de la forêt et explique le scénario et les objectifs possibles pour la période à venir (2014-2019).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord sur le projet présenté et une prochaine réunion sera prévue afin de présenter les perspectives envisageables en terme de volumes exploitables.

II – PLU – INSTRUCTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER AVANT APPROBATION DEFINITIVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'enquête publique est terminée depuis le 7 février 2014. Douze remarques notables ont été relevées par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour remettre son rapport et celles-ci seront alors soumises pour examen aux



différents services de l'Etat.

L'approbation définitive devrait pouvoir avoir lieu fin mars 2014.

III – RENOUELEMENT DU CONTRAT EMPLOI Avenir DE SEBASTIEN INKI

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/2

Le contrat de Sébastien INKI qui se termine le 30 avril 2014, est renouvelable pour une période de 1 ou 2 ans. Afin d'être sûr de bénéficier des mêmes conditions de prise en charge par l'Etat, il est fortement recommandé d'opter de suite pour un renouvellement de 2 ans, ces conditions n'étant pas assurées actuellement pour un nouveau contrat ou un renouvellement en 2015.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal se prononcent pour un renouvellement de 2 ans.

IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION : BILAN

L'opération de recensement a pris fin le 16 février 2014 et s'est déroulée de manière très satisfaisante, grâce notamment au travail remarquable de Madame JEANNOT, agent recenseur. Les premiers résultats « officieux » font état d'une légère augmentation du nombre d'habitants qui s'élève à 413.



V – ECLAIRAGE PUBLIC : POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX



Les travaux sont pratiquement terminés, il reste encore un mât à poser, un point d'éclairage à modifier ainsi que le changement de l'armoire électrique correspondante, sachant que la reprise des enrobés sur les trottoirs ne pourra s'effectuer avant le printemps.

La demande de subvention au SYDED a été faite, celle de l'ADEME se fera dès que la nouvelle armoire sera en place, soit courant mars.

VI – PROJET DE REVISION DE LA CARTE CANTONALE PROPOSE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR

Le projet de révision de la carte cantonale, pour le département du Doubs fait état de 19 cantons.

La commune de Tallenay, qui jusqu'à présent se trouvait dans le canton de Marchaux, est versée dans le canton n°6 (Besançon 3) avec les communes d'Auxon-Dessous, Auxon-Dessus, Châtillon le Duc, Miserey Salines et une partie de la commune de Besançon.

Ce projet a été soumis à l'assemblée départementale du Conseil Général pour un avis consultatif, lors de la séance du 27 janvier 2014.

VII – ECOLES DE CHATILLON LE DUC – FACTURE 2013

A l'examen de la facture 2013, il apparaît nécessaire que des précisions soient apportées sur quelques points. Dans l'attente de celles-ci, il est demandé que le paiement de cette facture soit suspendu.



VIII – SIAC – EVOLUTION DE LA PARTICIPATION DU PRIX DE L'EAU DE 2011 A 2014

Selon les derniers indices de variation connus, les tarifs de Véolia Eau augmentent en 2014 de 1,05 % en eau potable et 1,02 % en assainissement. Le tarif de la part syndicale sur la base de l'indice TP 10 a augmenté de 1,02 %. L'ensemble représente une augmentation de la facture globale de 4,97 € HT pour une consommation de 120 m³.

En conclusion, l'évolution du prix de l'eau a diminué de 6,97 % entre 2011 et 2014,



hors prélèvements Agence de l'Eau et TVA. En prenant en compte ces prélèvements, qui sont en augmentation (la TVA sur l'assainissement est passée de 5 à 7 % puis à 10 % en 2014), la diminution réelle n'est plus que de 1,98 %.

IX – QUESTIONS DIVERSES

GAEC La Ferme de Barrand :

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/3

Compte tenu du changement intervenu au sein de cette société, Monsieur BERNARDIN Thierry, passant du statut d'associé à celui de salarié et Madame JOUFFROY Dominique reprenant ses parts et devenant ainsi cogérante du GAEC, il y a donc lieu de modifier en conséquence le bail concernant les terrains communaux exploités par ce GAEC.

Prochaine compétition VTT « Montée de la Dame Blanche » :

La commune de Tallenay offrira, comme de coutume, une coupe pour cette manifestation. Auparavant il y a lieu de vérifier que l'itinéraire n'emprunte pas un itinéraire qui impacte la RBI.

Abattage d'arbres dangereux :

De nombreux arbres, à proximité d'une maison d'habitation et en bordure d'une route communale sont à abattre. L'EURL Olivier TISSERAND est retenue pour une estimation de 264 € TTC.

Comme précédemment, ces arbres une fois abattus seront proposés à la vente au prix de 15 € le stère.

En ce qui concerne les arbres abattus et débités en morceaux de 1 mètre par les employés communaux, le prix de vente est fixé à 25 € le stère.

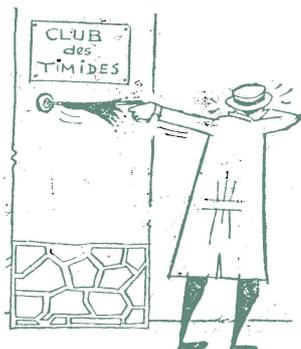




MAIRIE DE TALLENAY

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 18 MARS 2014 COMPTE-RENDU

Présents :



M. Jean-Yves PRALON, Maire
Mme Josiane TARDY, 1^{ère} Adjointe
M. Jean-Marie BENOIT, 2^{ème} Adjoint
M. Christian LAMIRAULT, 3^{ème} Adjoint
M. Charles BELLE, Conseiller Municipal Délégué
Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée
M. Arnaud PERRIN, Conseiller Municipal
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale
M. David PACCARD, Conseiller Municipal
M. Jean-Paul PARDON, Conseiller Municipal

Mme Emilia SIMON, Secrétaire de Mairie

Absent excusé :

Néant

Absents non excusés :

Néant

Secrétaire de séance :

M. Christian LAMIRAULT



RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES



I - APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2013 DU COMPTABLE DU TRÉSOR

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/4

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte de Gestion pour l'exercice 2013 du comptable du trésor. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue de comptes.

II – APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/5

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, les membres du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BENOIT, approuvent à l'unanimité le compte administratif 2013, constatant sa conformité au compte de gestion du Comptable du Trésor précédemment approuvé.



Décisions du conseil

- Section de Fonctionnement
Un excédent de : 23.529,57
- Section d'Investissement
Un excédent de : 26.163,56
Des restes à réaliser de : 31.978,00



COMPTE ADMINISTRATIF 2013

LIBELLES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
Opérations de l'exercice 2013 :			
Recettes	246 752,12	233 967,05	480 719,17
Dépenses	220 588,56	210 437,49	431 026,04
Résultats de l'exercice 2013	26 163,56	23 529,57	49 693,13
Excédents antérieurs reportés		61 861,51	31 658,41
Déficits antérieurs reportés	30 203,10		
Résultats de l'exercice après report	- 4 039,54	85 391,08	81 351,54
RAR : Recettes	45 972,00		45 972,00
Dépenses	77 950,00		77 950,00
Solde	- 31 978,00		- 31 978,00
Résultat de clôture	- 36 017,54	85 391,08	49 373,54

III – AFFECTATION DU RESULTAT

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/6

Les résultats cumulés du compte administratif 2013 sont les suivants :

- Section d'Investissement : un déficit de 4 039,54 €
- Section de Fonctionnement : un excédent de..... 85 391,08 €
- Le solde des Restes à Réaliser en investissement est déficitaire de 31 978,00 €



Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

- Au compte 002 – Section de Fonctionnement :
 Excédents reportés (compte 110 du bilan)... 49 373,54 €
- Au compte 1068 – Section d' Investissement :
 Excédents de fonctionnement capitalisés..... 36 017,54 €

IV – VOTE DU TAUX D'IMPOSITION POUR 2014 DES TROIS TAXES COMMUNALES

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/7

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter la reconduction des taux d'imposition des



Décisions du conseil

trois taxes communales pour l'année 2013.

- Taxes d'habitation..... 10.88 %
- Taxes Foncières "bâties"..... 17.53 %
- Taxes foncières "non bâties"..... 37.60 %
- Le produit des Taxes Directes Locales attendu pour 2014 est de 148 168.00 €.

Décision de vote :

Nombre de voix pour : 10
 Nombre de voix contre : 0
 Nombre d'abstentions : 0



V – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/8

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le budget primitif 2014 :

- La section d'investissement est équilibrée à hauteur de : 134 492.00 €
(déficit antérieur compris)
- La section de fonctionnement présente :
 - des recettes pour un total de : 283 821.00 €
(dont 49 374.00 € excédent antérieur reporté)
 - des dépenses pour un total de : 283 821.00 €
(dont un virement à la section investissement de 35 886.00 €)



SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractères générales	103 480	70	Produits des services du domaine	1 990
012	Charges de personnel	73 328	73	Impôts et taxes	166 168
014	Atténuations de produits	9 700	74	Dotations et participations	51 149
022	dépenses imprévues	15 346			
65	Charges gestion courante	34 881	75	Autres produits gestion courante	1 000
66	Charges financières	11 200	013	Atténuation des charges	13 490
042	Opération d'ordre amortissements		76	Produits financiers	500
			77	Produits exceptionnels	150
023	Virement à la section d'investissement	35 886	002	Excédent antérieur reporté	49 374
	TOTAL DEPENSES	283 821		TOTAL RECETTES	283 821



SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
10	Dotations Fonds divers Réserves	416	1068	Excédent de fonctionnement	36 018
16	Remboursement d'emprunt	37 000	10	Dotations et fonds propres (1068 inclus)	11 530
20	Dépenses d'équipement	5 750	13	Subventions d'investissement	45 972
21	Immobilisation corporelles	82 200	16	Emprunts et dettes assimilés	
001	Solde d'exécution d'investis. reporté	4 040	021	Virement à la section d'investissement	35 886
041	Opérations patrimoniales	5 086	041	Opérations patrimoniales	5 086
	TOTAL DEPENSES	134 492		TOTAL RECETTES	134 492

VI – QUESTION DIVERSE

Salle polyvalente Charles MOLLET :

- [DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/9](#)

Afin de faire face à l'augmentation des coûts d'entretien de la salle, il a été proposé une hausse de 50 € sur les tarifs pour toute location à des particuliers.

Les associations conservent le droit d'utiliser gratuitement la salle pour leurs activités en veillant à restituer les locaux dans un état impeccable.

Pour les occasions ponctuelles dans la journée (telles que funérailles ou réunions particulières), la salle sera mise à disposition moyennant une participation de 50 €.





MAIRIE DE TALLENAY

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2014 COMPTE-RENDU

Présents :



M. Jean-Yves PRALON, Maire
M. Arnaud PERRIN, 1^{ère} Adjoint
M. Christian LAMIRAULT, 2^{ème} Adjoint
M. André BETTER, 3^{ème} Adjoint
Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale
M. Francis VIENNET, Conseiller Municipal
M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal
Mme Florence NICOULAUD, Conseillère Municipale
Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale

Absent excusé : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Madame Patricia DA COSTA



RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

I - DESIGNATION DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/11

Sur demande du Maire, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création de deux postes de conseillères déléguées :

- Madame Isabelle ALLELY sera chargée de l'action sociale et de l'emploi
- Madame Patricia DA COSTA sera chargée de l'information et de la communication.



II – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANCON

- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/12

Selon le nouvel article L-273.11 du Code Electoral, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, c'est-à-dire le Maire, les Adjoints dans l'ordre de leur élection puis les Conseillers Municipaux.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2013, la commune de Tallenay sera représentée par son Maire, Monsieur PRALON Jean-Yves, Conseiller Communautaire titulaire et Monsieur PERRIN Ar-



naud, 1^{er} Adjoint, Conseiller Communautaire suppléant.

III – INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE et AUX ADJOINTS

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/13

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité :

- L'indemnité du Maire pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux maximal de l'indice en cours correspondant à une population de moins de 500 habitants, soit :
 - Monsieur le Maire, Jean-Yves PRALON, percevra une indemnité au taux de 17 % de l'indice 1015, à compter de l'installation du Conseil Municipal, soit le 28 mars 2014.
- Les indemnités des Adjointes pour l'exercice effectif de leurs fonctions d'Adjoint au Maire, au taux maximal de l'indice correspondant à une population de moins de 500 habitants, soit :
 - Monsieur Arnaud PERRIN 1^{er} Adjoint, Monsieur Christian LAMIRAULT 2^{ème} Adjoint et Monsieur André BETTER 3^{ème} Adjoint, percevront une indemnité de 6,6 % de l'indice 1015, à compter du 28 mars 2014, date à laquelle ils ont pris leurs fonctions.



IV – DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU COMITE DU SIAC

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/14

Selon l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 10-1 des statuts du SIAC, chaque commune désigne deux délégués titulaires et un délégué suppléant appelé à siéger au Comité en cas d'empêchement des titulaires.

Selon l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret à la majorité absolue.



Il a été procédé au vote et les résultats sont les suivants :

- 1^{er} titulaire : Monsieur Christian LAMIRAULT
- 2^{ème} titulaire : Monsieur André BETTER
- Suppléant : Monsieur Francis VIENNET

V – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'AUDAB

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/15

Chaque commune adhérente à l'Agence d'Urbanisme De l'Agglomération de Besançon doit désigner un représentant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Philippe PICHERY comme délégué titulaire pour la représentation au sein de cette instance.



VI – DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE EN VUE D'UNE SIMPLIFICATION DE LA GESTION QUOTIDIENNE DE LA COMMUNE



- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/16

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal
- de procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 1.5 millions d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code par un droit de préemption simple qui sera modifié lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme afin de devenir un droit de préemption renforcé ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre.
- de donner, en application de l'article L 324.1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année



- civile ;
- d'exercer au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes :
 - d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme
 - de prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
 - d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

VII – DEPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIE »

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/17



Suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, celui-ci doit renouveler la délibération de principe prise en avril 2013 énumérant toutes les dépenses pouvant être imputées au compte 6232 intitulé « Fêtes et cérémonie ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'imputer au compte 6232 les dépenses suivantes :

- L'achat de fleurs ou plantes, pour les mariages, naissances, décès et fêtes publiques calendaires ou non calendaires (fêtes nationales, fêtes des mères, gerbe au monument aux morts, vœux du maire, nouveaux habitants, remerciements pour bénévoles, etc ...)
- Restauration : Repas des élus
- Réceptions : dépenses alimentaires et boissons pour toutes manifestations organisées par la commune, calendaires (vins d'honneur pour les fêtes nationales) ou non calendaires (repas des bénévoles – vœux du maire – réception de personnalités...) et participation à l'accueil pour des manifestations organisées par des associations de Tallenay, de Châtillon le Duc ou autres lors de manifestations comme Carnaval, Noël, le printemps des livres, la ronde de l'espoir, fête des voisins, de la musique, feux de la Saint-Jean, etc...
- Achat de coupes ou autres récompenses remises lors de manifestations sportives ou culturelles (VTT Dame Blanche, théâtre, bibliothèque, randonnées pédestres, cyclotourisme etc...)
- Cadeaux divers remis à des administrés ou personnes impliquées dans la vie communale (naissance : bon de participation à la caisse d'épargne, vêtements, cadeaux divers ...), à des personnes ayant participées à une action méritante, bénévole et pour toute récompense due à un service rendu.
- Insertion dans le journal pour un événement touchant la commune (décès...)



VIII – INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/18

Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante que Monsieur Nicolas LAPORTE assume les fonctions de receveur de la commune de Tallenay, ce qui lui ouvre droit à la perception de l'indemnité de conseil et de confection du budget communal.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré :



Décisions du conseil

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, les départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires ;

DEMANDENT le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable telles définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre susvisé ;

ATTRIBUENT en conséquence à Monsieur Nicolas LAPORTE, Trésorier de la commune de Tallenay, en sa qualité de conseiller économique et financier, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 ;

FIXENT le taux de ladite indemnité de conseil au taux plein en application de l'article 4 de l'arrêté sus-mentionné, soit 100 % par an ;

PRECISENT que le montant de l'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 ;

ACCORDENT et FIXENT à taux plein, l'indemnité de confection des documents budgétaires.

VOTENT la présente délibération pour la durée totale de notre mandat, en notant toutefois que le Conseil Municipal peut évidemment revenir sur sa décision à tout moment.





Décisions du conseil

MAIRIE DE TALLENAY

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 MAI 2014 COMPTE-RENDU

Présents :



M. Jean-Yves PRALON, Maire
M. Arnaud PERRIN, 1^{er} Adjoint
M. Christian LAMIRAULT, 2^{ème} Adjoint
M. André BETTER, 3^{ème} Adjoint
Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale
M. Francis VIENNET, Conseiller Municipal
Mme Florence NICOLAUD, Conseillère Municipale
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale

Absent excusé :



Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Jean-Yves PRALON
M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Arnaud PERRIN

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LAMIRAULT



LA NOUVELLE MUNICIPALITE

ATTRIBUTION DE FONCTIONS DE CHACUN DES MEMBRES

Jean-Yves PRALON, Maire				
Arnaud PERRIN	Christian LAMIRAULT	André BETTER	Patricia DA COSTA	Isabelle ALLELY
1 ^o Adjoint	2 ^o Adjoint	3 ^o Adjoint	Conseillère Déléguée	Conseillère Déléguée
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du personnel communal d'entretien • Urbanisme, PLU, SCOT • Sécurité des biens et des personnes (correspondant local gendarmerie-armée), • Déneigement • Décoration Noël • Affouage, travaux forêt • Environnement, développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments, voiries et réseaux divers, sécurité routière • Eclairage public, téléphone, ADSL • Ordures ménagères • Rapports avec les syndicats (SY-DED, SIAC, EDF-GDF, SY-BERT) • Cadastre • Gestion cimetière • Gestion local distillation • SPA 	<ul style="list-style-type: none"> • Finances locales (Budget Primitif et Compte Administratif) • Commission d'appel d'offres • Commission des impôts locaux • Demandes de subvention • Demandes de prêt aux organismes bancaires • Assurances 	<ul style="list-style-type: none"> • Information et Communication • Gestion salle Mallet • Fleurissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable CCAS • Solidarité, Aide Sociale • Emploi, Aide à la personne



	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la commune 		
--	---	--	--

ATTRIBUTIONS DE FONCTIONS ACCORDEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:

 <p>Le Maire, Jean-Yves PRALON</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Arnaud PERRIN, 1° Adjoint : Urbanisme, Forêt, PLU • Christian LAMIRAULT, 2° Adjoint, Travaux, Bâtiments, Syndicats, Site internet • André BETTER, 3° Adjoint, Finances, Assurances • Isabelle ALLELY, Conseillère Déléguée, Responsable CCAS, Petite Enfance, Relais Assistantes Maternelles • Patricia DA COSTA, Conseillère Déléguée, Information-Communication • Francis VIENNET, Conseiller chargé du suivi des travaux et des manifestations et rapports SYDED • Martine DELAY, Conseillère chargée de la comptabilité de la commune et membre du CCAS • Florence NICOLAUD, Conseillère chargée des Ecoles, du périscolaire et des rythmes scolaires • Philippe PICHERY, Conseiller chargé de l'Aménagement du territoire, de l'AUDAB, des relations avec les Collectivités et du conseil aux élus • Judith CHATOT, Conseillère chargée des associations, accueil des nouveaux arrivants et membre du CCAS
---	--

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES



I - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Une nouvelle version du règlement intérieur a été communiquée à chaque membre du Conseil Municipal. Son adoption sera effectuée au prochain conseil.

II – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTES INSTANCES DE LA COMMUNE

- DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/18



Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués ou correspondants pour les instances suivantes :

- RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Les délégués désignés auprès du Tribunal de Grande Instance de Besançon sont directement nommés par Monsieur le Président du TGI sur présentation d'une liste de candidats résidants sur la commune et inscrits sur les listes électorales. Sont intéressés par cette fonction :

- Monsieur Jean-Pierre SIRI
- Monsieur Jean-Marie BENOIT



Décisions du conseil

Le délégué auprès de la Préfecture, désigné à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal est :

- Madame Patricia DA COSTA
- COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, le CNAS demande de procéder à la désignation des délégués, représentants du CNAS auprès de leur instance. Le représentant de la commune sera :



- Monsieur André BETTER
- SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'AGGLOMERATION BISONTINE (SEAB)

Délégués titulaires :

- Monsieur Christian LAMIRAULT

Délégués suppléants :

- Monsieur Francis VIENNET



- SECURITE ROUTIERE

Délégué titulaire :

- Monsieur Arnaud PERRIN

Délégué suppléant :

- Monsieur Philippe PICHERY



- DEFENSE

Délégué titulaire :

- Monsieur Arnaud PERRIN



- GENDARMERIE

Délégué titulaire :

- Monsieur Arnaud PERRIN

III – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/19

Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS est constitué :

- d'un Président de droit, le Maire
- d'un collège d'élus municipaux
- d'un collège de personnalités désigné par le Maire

Sur proposition du Maire, le CCAS de Tallenay est composé comme suit :

Collège des élus municipaux

- Madame Isabelle ALLELY
- Madame Judith CHATOT
- Madame Martine DELAY
- Monsieur Christian LAMIRAULT

Collège de personnalités :

- Madame Béatrice TURNERET
- Madame Fanny PERRIN
- Monsieur Jean-Marie BENOIT



Décisions du conseil

- Monsieur Bernard TARDY

IV – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/20

Le Conseil Municipal,
Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,
Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en sein du Conseil Municipal,



Décide d'élire à l'unanimité :

Membres titulaires :

- Madame Martine DELAY
- Monsieur Christian LAMIRAULT
- Monsieur Arnaud PERRIN

Membres suppléants :

- Madame Patricia DA COSTA
- Monsieur Francis VIENNET
- Monsieur André BETTER

V – COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/21



Monsieur le Maire propose de constituer les commissions communales et expose le rôle de chacune d'elles.

Il rappelle que le Maire est Président de droit de toutes les commissions et qu'un vice-président doit être désigné.

Les commissions suivantes sont constituées

COMITES CONSULTATIFS	VICE-PRESIDENTS	MEMBRES
I – Ecoles, périscolaire et transports	Florence NICOLAUD	Patricia DA COSTA André BETTER
II – Urbanisme et développement du secteur nord Etudes prospectives ONF, gestion des forêts Développement durable	Arnaud PERRIN	Philippe PICHERY Christian LAMIRAULT Francis VIENNET
III – Entretien patrimoine Ordures ménagères Eclairage public Déneigement	Christian LAMIRAULT	Arnaud PERRIN Francis VIENNET André BETTER
IV – Information communication Gestion de la Salle Charles Mollet Fêtes et cérémonies Décoration Noël Fleurissement	Patricia DA COSTA	Christian LAMIRAULT Francis VIENNET Arnaud PERRIN Patricia DA COSTA



Les personnes extérieures au Conseil Municipal désirant faire partie de l'une ou de l'autre de ces quatre dernières commissions sont priées de se faire connaître en Mairie avant le vendredi 30 mai 2014.

VI – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/22



Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou son adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Cette commission est désignée par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de proposition de douze noms de titulaires et de douze noms de suppléants dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de dresser la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jean-Yves PRALON	Elisabeth PICOT
Arnaud PERRIN	Jean-Marie BENOIT
Christian LAMIRAULT	Charles BELLE
André BETTER	André MOLLET
Patricia DA COSTA	Jean-Paul PARDON
Isabelle ALLELY	Jean-Pierre SIRI
Francis VIENNET	Jean NICOLAS
Martine DELAY	Georges CORNE
Florence NICOULAUD	Maurice BRAUN
Philippe PICHERY	Josiane TARDY
Judith CHATOT	Jean-Pierre LOUX
Gabriel ANGUENOT	Jacques ROULLOT

VII – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES



Cette réforme consiste à redistribuer les 24 h de cours hebdomadaire non pas en 8 demi-journées mais en 9 afin que les enfants aient des journées de cours moins longues.

Cette réforme touche à la fois les maternelles et les primaires.

Sur la commune de Chatillon le Duc, le choix de la redistribution des cours a été proposé, par les parents d'élèves, les enseignants et les élus des 2 communes, Chatillon-le-Duc et Tallenay.

Ainsi, 45 minutes sont libérées tous les soirs et ce temps libéré bascule en périscolaire.

Les activités proposées lors de ces 3/4 d'heure sont des TAP : temps d'activités péri-éducatives et ne sont pas obligatoires.

Le choix a été fait de maintenir le bus à 16h30.

M. HAMON, a proposé un assouplissement de la réforme (passer de 24 à 20 de cours par semaine en raccourcissant les vacances, regrouper le TAP en une seule séquence ...), mais le choix a été fait de ne rien modifier aux décisions prises en octobre. En effet, il paraît plus opportun de garder une journée de travail scolaire plus courte en faveur avant tout de l'enfant.

Si, après évaluation du dispositif l'an prochain, il s'avère que les décisions prises ne sont pas adaptées à la situation des écoles de Chatillon Le Duc, de nouvelles dispositions seront prises en concertation avec tous les acteurs.

Enfin, l'AFL a été reconduite pour une année, et pour la rentrée de septembre 2015, un appel d'offre sera opéré.

VIII – BUDGET 2014



Le budget de la commune ayant été voté avant les élections municipales, sur la demande de Monsieur le Maire, Monsieur BETTER, adjoint aux finances, présente à la nouvelle équipe municipale le budget communal 2014.

IX – DECISION MODIFICATIVE N°1

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/23

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits budgétaires relatifs aux dépenses du PLU sont insuffisants, certaines dépenses imprévues et des frais y afférents n'ayant pas été budgétisés sur l'exercice 2014.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'effectuer en section d'investissement, les mouvements de crédit budgétaires suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :

- Compte 21534 : - 6 250 €
- Compte 202 : + 6 250 €



X – ENCAISSEMENT CHEQUES

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/24

En vue d'une simplification de la gestion quotidienne de la commune, après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser tout chèque pour le compte de la commune.

XI – QUESTIONS DIVERSES

Fouilles archéologiques sur le secteur : Il a été constaté par le service archéologique de l'université qu'un pillage à l'aide de détecteurs de métaux avait été commis sur le territoire communal.

A l'avenir, si de tels méfaits se reproduisaient, la commune engagerait des poursuites.



MAIRIE DE TALLENAY

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 JUIN 2014 COMPTE-RENDU

Présents :



M. Jean-Yves PRALON, Maire
M. Arnaud PERRIN, 1^{er} Adjoint
M. Christian LAMIRAULT, 2^{ème} Adjoint
M. André BETTER, 3^{ème} Adjoint
Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale
M. Francis VIENNET, Conseiller Municipal
M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal
Mme Florence NICOLAUD, Conseillère Municipale
Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale

Absent excusé : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud PERRIN



RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

I - RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/27**

Suite à la distribution à chaque membre du Conseil Municipal de la nouvelle version du règlement intérieur, aucune remarque n'est apportée pour modifier celui-ci.
A l'unanimité, ce document est approuvé.



II – COMPOSITION DES COMITÉS CONSULTATIFS

- **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/28**

Le tableau ci-dessous fait apparaître, en plus des membres faisant partie du Conseil Municipal, les personnes extérieures au Conseil Municipal qui se sont manifestées en Mairie avant le 30 mai 2014 pour composer les comités consultatifs.



COMPOSITION DES COMITES CONSULTATIFS

COMITES CONSULTATIFS	TITULAIRES	SUPPLEANTS	PERSONNES EXTERIEURES
I – Ecoles, périscolaire et transport	Florence NICOULAUD	Patricia DA COSTA André BETTER	Audrey FRECHIN
II – Urbanisme et développement du secteur nord Etudes prospectives ONF gestion des forêts Développement durable	Arnaud PERRIN	Philippe PICHERY Christian LAMIRAULT Francis VIENNET	Charles BELLE Jean-Pierre BOBAN Michel CONSCIENCE Eric DESCOURVIERES Gilbert DODANE André MOLLET Michel MOLLET Jean-Pierre SIRI
III – Entretien patrimoine Ordures ménagères Eclairage public Déneigement	Christian LAMIRAULT	Arnaud PERRIN Francis VIENNET André BETTER	David PACCARD Luc DELFIS
IV – Information communication Gestion de la salle Mollet Fêtes et Cérémonies Décoration Noël	Patricia DA COSTA	Christian LAMIRAULT Francis VIENNET Arnaud PERRIN	Jean-Marie BENOIT Jean-Paul HAUDICOT Pascal LAITHIER Isabelle MAISSE Jacques ROULLOT Jean-Pierre SIRI André TOUSSAINT
Fleurissement	Patricia DA COSTA		Christiane BENOIT Michelle GOUFFON Sébastien INKI Martine LAMIRAULT Jean NICOLAS Jean-Pierre SIRI Josiane TARDY

III – URBANISME

A- APPROBATION DU PLU

- **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/25**



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les étapes de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, fixée au code de l'urbanisme.



Monsieur le Maire indique que l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme étant achevée et le commissaire enquêteur ayant déposé son rapport, il convient, maintenant d'approuver ce document d'urbanisme pour sa mise en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 juillet 2008 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2013 arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

VU l'arrêté municipal du 12 décembre 2013 ordonnant une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme, enquête publique qui s'est déroulée du 7 janvier 2014 au 6 février 2014 inclus,

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur Monsieur F. BOURGON,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que le projet de Plan Local d'Urbanisme présenté est prêt à être approuvé,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- d'adapter le Plan Local d'Urbanisme des remarques prises en compte suite à l'enquête publique et à l'avis des services, telles qu'elles sont synthétisées dans le compte rendu de la réunion du 07 mars 2014 qui a eu lieu en mairie de Tallenay, en présence des élus et des Personnes Publiques Associées (PPA). Ce compte rendu est annexé au rapport de présentation.
- d'approuver tel qu'annexé à la présente délibération, le Plan Local d'Urbanisme,

DIT QUE

conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans l'Est Républicain.

La présente délibération deviendra exécutoire après sa réception par le Préfet, et accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie durant une période complète de un mois et l'insertion dans la presse d'un avis d'information).

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie de Tallenay aux jours et heures d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Doubs.

La présente délibération accompagnée du dossier de Plan Local d'Urbanisme sera transmise au Préfet du Doubs.



B- TAXE SUR LES TERRAINS NON BATIS

Dès que les textes officiels concernant la taxe sur les terrains non bâtis seront votés, la commune prendra une délibération afin de faire appliquer cette loi sur l'ensemble de son territoire.

C- INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES ZONES U ET AU

• DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/26

Le Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L.211-1 du code de l'urbanisme, les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation future (zones U et AU) délimitées par ce plan.

Ce droit de préemption permet à la collectivité d'acquérir à l'occasion de leur mise en vente par leur propriétaire certains biens en vue de la réalisation de différentes actions ou opérations.

Il est de l'intérêt général de la commune de Tallenay de pouvoir préempter tout bien soumis au droit de préemption urbain sur la totalité des différentes zones urbaines et à urbaniser du PLU, opposable au jour



de la décision de préempter, dans le respect des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- 63 d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et à urbaniser U et AU, délimitées par le PLU opposable sur la commune de Tallenay,
- 64 conformément à l'article L.2122-22 15° du code général des collectivités territoriales, de donner délégation au Maire pour exercer le droit de préemption sur les zones de préemption ci-dessus définies. Cette délégation est donnée au Maire pour la durée de son mandat.



IV – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2014

- **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/29**

Les indemnités de gardiennage de l'église pour 2014 s'élèvent à 119.55 €, soit le même montant qu'en 2013.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le versement de cette indemnité dont la dépense est prévue au budget à l'article 6282.



V – QUESTIONS DIVERSES

CAGB : nouvelles technologies, 4 dossiers sont à l'étude

- 65 Réseau fibre optique : très haut débit :

L'opérateur Orange a décidé de procéder au fibrage de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération sur un horizon 2012-2020.

- 66 Développement des usages numériques au sein des établissements scolaires :

Des évolutions sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) doivent être faites pour améliorer les fonctionnalités et les performances. Les matériels de certaines écoles deviennent vieillissants et il convient de les remplacer.

- 67 Mise en place d'un Extranet des élus de la CAGB :

La réalisation d'une plateforme collaboratrice (Extranet) s'avère utile pour permettre à la CAGB de mettre des informations à la disposition des élus, mais aussi de faciliter les échanges entre ceux-ci.

- 68 Assistance conseils informatiques auprès des maires de la CAGB :

Ce service permettra de répondre à des besoins nouveaux tels que la création d'un site internet, la dématérialisation des pièces administratives, le suivi du courrier et la cartographie.

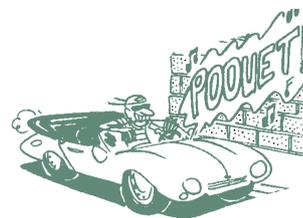




MAIRIE DE TALLENAY

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUN 2014 COMPTE-RENDU

Présents : M. Jean-Yves PRALON, Maire
M. Arnaud PERRIN, 1^{er} Adjoint
M. André BETTER, 3^{ème} Adjoint
Mme Patricia DA COSTA, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Isabelle ALLELY, Conseillère Municipale Déléguée
Mme Florence NICOULAUD, Conseillère Municipale
M. Francis VIENNET, Conseiller Municipal



Absents excusés : M. Christian LAMIRAULT, 2^{ème} Adjoint, a donné procuration à J-Y PRALON
M. Philippe PICHERY, Conseiller Municipal, a donné procuration à A. PERRIN
Mme Martine DELAY, Conseillère Municipale, a donné procuration à A. BETTER
Mme Judith CHATOT, Conseillère Municipale, a donné procuration à P. DA COSTA

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud PERRIN



RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES

I - ÉLECTIONS SENATORIALES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE TALLENAY

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/30

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2014157-0001 du 6 juin 2014, Monsieur le Maire procède aux modalités d'élection du délégué et des trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Après la mise en place du bureau électoral, sont élus au scrutin secret :

Premier tour de scrutin à la majorité absolue :

<u>Délégué :</u>	Jean-Yves PRALON	10 voix
<u>Suppléants :</u>	Isabelle ALLELY	10 voix
	Francis VIENNET	10 voix
	Arnaud PERRIN	10 voix



II – REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

- DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/31

Madame Emilia SIMON, adjoint administratif 2^{ème} classe, qui occupe actuellement le poste de secrétaire de mairie, quittera ses fonctions le 31/07/2014.

A ce titre, il convient de procéder à son remplacement et ainsi de recruter un adjoint administratif 1^{ère}



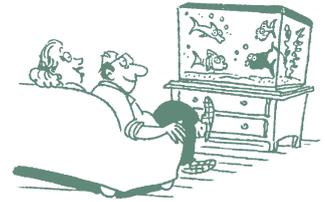
classe. Ce changement n'est pas sans incidences financières pour la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal sursoit à statuer jusqu'au mardi 1^{er} juillet 2014, afin de disposer de toutes les informations nécessaires pour faire le choix le plus pertinent.

III – QUESTIONS DIVERSES

Mise en place d'un écran géant à la salle Mollet

Un écran géant, ainsi qu'un démodulateur, un système d'enceintes et une antenne ont été installés à la salle Charles Mollet afin de permettre aux habitants de Tallenay de profiter d'une retransmission commune et passer quelques moments de convivialité.

Le coût de cette opération est de 1461,84 euros pour toute la durée de la compétition. Une option d'achat est à l'étude, vu le faible surcoût que cela représenterait.



Avis sur l'enquête publique des carrières d'Auxon-Dessus : projet d'approfondissement, lieu-dit « Bois de Chailloz »

- **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2014/32**

L'enquête publique se déroule du 26 mai au 27 juin 2014 et porte sur la demande présentée par la société « Granulats des Avants Monts » en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter (renouvellement et approfondissement) une carrière de roches massives et une installation de traitement des matériaux à Auxon-Dessus.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal donne un avis favorable sur ce projet.



Ecole Primaire Bellevue – Châtillon le Duc

Madame l'Inspectrice de la circonscription a informé Monsieur Bouhélier, Directeur de l'Ecole Primaire Bellevue, qu'une sixième classe sera ouverte à la rentrée de septembre 2014. Un enseignant sera nommé avant la rentrée.





Lucane photographié à Tallenay en mai 2014



Concours de la résistance et de la déportation



*Marianne Lemberet (à gauche)
avec ses deux professeurs d'histoire.*

A la rentrée de septembre 2012, Claudine Drogrey et Sylvie Martin, professeurs d'histoire au collège Claude Girard ont préparé un groupe d'élèves volontaires au concours de la Résistance et de la Déportation 2012-2013, dont le thème était : "Communiquer pour résister 1940-1945".

En juin 2013, tout le groupe avait été primé au niveau académique pour ses travaux collectifs et individuels et s'était vu remettre des prix à la préfecture de Besançon. La copie de Marianne Lemberet, lauréate du prix individuel des collèges pour le Doubs, a été sélectionnée au niveau national.

Ce concours est à ce jour avec plus de 34 500 candidats, lors de la dernière édition, le plus important en nombre de l'Education Nationale.

Il est ouvert aux collégiens de 3ème et lycéens en France et dans les établissements scolaires français et à l'étranger. Parmi les participants, quatre collégiens, dont Marianne, ont été accueillis avec leurs professeurs par la Fondation nationale de la Résistance à Paris les 18 et 19 décembre.

Un parcours de mémoire leur a été proposé le mercredi qui les a menés aux Invalides et à l'Arc de Triomphe. Le lendemain, en présence de Vincent Peillon, ministre de l'Education Nationale, et de Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des anciens combattants, les élèves ont reçu leur prix national à la Sorbonne. Ce lieu a été choisi pour rendre hommage à la presse clandestine, en particulier à "Défense de la France", un des organes de la Résistance imprimé dans ses sous-sols. Félicitations aux lauréats et enseignantes du collège pour ce travail historique de mémoire.

Des projets pour l'association paroissiale

A l'Unité pastorale du Val de la Dame Blanche, la fête de l'Epiphanie n'a pas pour seul but de tirer les rois, c'est aussi l'occasion de poser quelques jalons pour l'année qui commence.

A l'issue de la messe, dans la salle paroissiale de Geneuille, aimablement prêtée par la commune, en présence du maire et de ses adjoints, l'association paroissiale et son président Frédéric Tournier ont ainsi révélé quelques grandes lignes des projets paroissiaux. Tout d'abord, c'est le dimanche 23 mars à Devecey qu'aura lieu la fête de la Saint-Lazare qui rassemble les paroissiens des huit villages de l'Unité. De plus, un voyage à Paray-le-Monial, en Saône et Loire, est programmé dans le courant du mois de mai à une date qui reste à définir.

Quant à la traditionnelle veillée mariale du 14 août suivie de la montée jusqu'à la Vierge de Châtillon-le-Duc, elle sera animée par la chorale paroissiale qui interprétera les plus beaux chants de son répertoire.

Cette amicale rencontre fut aussi l'occasion d'insister sur le dynamisme de la communauté qui rend contagieuse la Bonne Nouvelle de l'Evangile. Pour terminer, l'Association paroissiale offrit quelques présents à Etienne Bakissi, le prêtre qui dynamise la communauté et dont c'était l'anniversaire.



Une rencontre sous le signe de la fraternité



Dernière cérémonie du mandat

Des vœux très brefs par rapport aux années précédentes, mais une volonté intacte et une liste bien ficelée, c'est ainsi que Jean-Yves Pralon, après 25 ans exclusivement en qualité de maire, a annoncé aux nombreux habitants présents à la cérémonie qui se déroulait salle Charles Mollet, qu'il brigait un cinquième mandat. Il a rappelé que tout le travail accompli, reste et doit rester une œuvre collective associant l'énergie et les compétences des conseillers municipaux, des délégués, des adjoints et du personnel communal sans oublier le rôle des associations, autres forces vives du village. L'année débute avec déjà bien des défis pour ce mandat finissant : mener à bien le PLU, achever la rénovation du parc d'éclairage public ainsi que la réforme des rythmes scolaires avec tous les partenaires concernés, sans oublier le recensement qui doit débuter jeudi 16 janvier. Agé de 62 ans et retraité depuis juin dernier, c'est avec ce même dynamisme qu'il désire s'engager avec la CAGB dont il est vice-président en charge de la culture, du tourisme et du sport depuis treize ans. Avant que les participants ne partagent le verre de l'amitié, une récompense a été attribuée à Bernard Conscience pour son travail entièrement bénévole, à la rénovation du lavoir.



Un atelier jardinage très prisé



Daniel Reichenbach donne des conseils.

C'est la salle de l'AC 2000 qui a accueilli ce premier atelier de jardinage de la nouvelle saison. Daniel Reichenbach, délégué départemental de l'association des jardiniers de France, était à la baguette pour prodiguer ses nombreux conseils et faire le bilan de la précédente saison. Cet atelier est également un lieu d'échange entre tous les participants. Ils étaient une bonne trentaine à faire part de leurs réussites mais aussi de leurs échecs afin d'en tirer les leçons bien qu'aucune saison ne ressemble à une autre. A cette époque, préparation et protection du sol sont capitales pour les futures plantations. Comment éviter l'emploi des produits chimiques dans nos jardins ?

Il existe des moyens autres que les désherbants, qui finissent par polluer les nappes phréatiques et les sols cultivés, pour détruire ou supprimer les herbes indésirables. Ils sont aussi efficaces et respectent la nature et l'environnement. Ils ont pour nom : compost, fumiers, terreaux de feuilles, poudres de roches. Tous les déchets verts doivent être recyclés sur place : tontes, feuilles mortes, broyats des tailles.

Le jardinier doit se faire aider au maximum par les auxiliaires (coccinelles, syrphes, chrysopes, hérissons, chauve-souris et oiseaux insectivores) qui régulent les populations de parasites. Il faut aussi laisser fleurir un maximum de plantes diverses pour maintenir les auxiliaires au jardin pour qu'ils s'y nourrissent et s'y reproduisent (alliées, ombellifères, bourrache, soucis, asters, zinnias...). Il convient de favoriser également les plantes qui repoussent les parasites ou les maladies (tagètes, ails, capucines, tanaïsie...). La pratique des paillages et des engrais verts (phacélie, seigle, vesce ou moutarde) évite de laisser la terre nue qui se laisse facilement envahir par les herbes indésirables. De même, la rotation des cultures sur quatre ans évite l'épuisement des sols.



Amitié pour la Saint Lazare

La fête de l'Unité Pastorale du Val de la Dame Blanche est toujours un moment très attendu car c'est l'occasion d'amicales retrouvailles entre les paroissiens des huit villages de l'Unité et des environs. Après une messe des familles célébrée à Devecey devant une assemblée nombreuse dont une cinquantaine d'enfants, un repas réunit 140 convives dans la salle develçoise.

Ce fut l'occasion pour le président de l'association paroissiale, Frédéric Tournier, d'annoncer les différentes manifestations qui auront lieu cette année :

Un concert le 5 avril à Geneuille, un loto le lendemain 6 avril au profit de la restauration de l'église de Devecey, une participation au vide-greniers du 1er juin, la veillée du 14 août à Châtillon-le-Duc animée par la chorale paroissiale, un voyage en Corrèze du 30 août au 10 septembre organisé par l'Age d'Or, une sortie à Paray-le-Monial en septembre et un concert des Chenestrels en octobre.

Comme d'habitude, les animations n'ont pas manqué au cours du repas. Outre trois bonnes chanteuses, Lucienne, Mado et Balbine, l'assemblée a eu droit à une "Litanie des moines" bien spéciale. La relève des animateurs semble assurée grâce aux jeunes : Aimé et Antony. Ce dernier, outre le rôle de "moinillon", a régalié le public par une imitation de Charlie Chaplin. Frédéric a prouvé lui aussi ses talents de chanteur.

Toute Saint-Lazare digne de ce nom comporte la pesée du panier bien garni. Cette année, c'est Monique Mille, de Devecey, qui s'est révélée la plus experte dans cet exercice.



Une litanie des moines très appréciée par le public

Volley-ball : l'AC 2000 féminine va de l'avant



Elles sont en progression constante

Créée en septembre 2011, un an avant leurs homologues masculins, l'équipe de Pré-nationale féminine de l'AC 2000 entame sa troisième saison en championnat FFBV. Après une expérience réussie en championnat de Franche-Comté (3e en juin 2011), elles décident de se lancer dans le grand bain de la compétition. Autour d'un groupe issu du championnat loisir, se sont greffées de nombreuses joueuses en provenance de différents clubs et pays (Allemagne, Belgique, Canada, Pays-Bas) pour former une équipe soudée. Les différents entraîneurs (Fabien Marchal, Thomas Morin, Jean-Claude Carré) ont peu à peu organisé un collectif que Gween Uliac aura perfectionné cette année, leur permettant de se hisser sur le podium.

Malgré un match perdu (1-3) contre le leader Saint-Vitois, leur détermination ne fléchit pas et elles continuent l'aventure avec bonne humeur et rigueur. Nulle doute qu'Eva, la capitaine, saura motiver ses troupes pour que les victoires continuent à être au rendez-vous. Mais elles auraient bien besoin d'un public à chaque fois plus nombreux pour les encourager.



Jean-Yves Pralon brigue un cinquième mandat

Elu maire dès son arrivée au conseil municipal en 1989, Jean-Yves Pralon sollicite un cinquième mandat pour mener à bien les dossiers engagés : PLU en cours d'approbation, rénovation du réseau d'éclairage public et extension de ce dernier, rythmes scolaires, poursuite des travaux de voirie et de rénovation du patrimoine communal dans le cadre d'une parfaite maîtrise budgétaire, avec l'ambition pour Tallenay de poursuivre son développement harmonieux et d'assurer un cadre de vie de qualité à ses concitoyens.



Les candidats réunis autour de Jean-Yves Pralon

Il souhaite également continuer à s'investir au niveau de la CAGB en qualité de vice-président, structure dans laquelle les petites communes ont toujours été reconnues.

La liste qui comprend six hommes et cinq femmes est constituée de cinq élus de l'équipe sortante auxquels s'adjoindront six nouveaux.

LA LISTE :

Jean-Yves Pralon (maire sortant), 62 ans, retraité cadre A de la fonction publique territoriale ; Patricia Da Costa (conseillère sortante), 54 ans, technicienne en laboratoire ; Christian Lamirault (maire adjoint sortant), 54 ans, retraité Banque de France ; Isabelle Allely (conseillère déléguée sortante), 50 ans, conseillère à l'emploi ; Arnaud Perrin (conseiller sortant), 36 ans, enseignant à l'université ; Judith Chatot, 50 ans, conjoint collaborateur ; Philippe Pichery, 62 ans, cadre collectivités ; Florence Nicoulaud, 40 ans, professeur de sport ; André Better, 69 ans, retraité responsable administratif et financier ; Martine Delay, 51 ans, comptable ; Francis Viennet, 42 ans, employé de banque.

Un nouveau record pour le VTT de la Dame Blanche



La randonnée familiale n'a connu qu'une faible participation

Organisée conjointement par l'AC 2000 et les Cyclos de la Dame Blanche, cette manifestation a établi, dimanche en matinée, un nouveau record de participation. De 635 inscrits en 2012, on est passé à 661 auxquels il faut ajouter les habituels retardataires qui n'ont pu prendre le départ pour raison de sécurité. Ils étaient venus des quatre coins de la Franche-Comté, de la Côte d'Or et même de la Suisse et beaucoup étaient des participants de longue date, d'où les lettres de noblesse déjà établies pour cette 21^e édition.

Les raisons de ce succès sont diverses :

température agréable, sentiers on ne peut plus secs, végétation superbe (exceptionnellement en avance) et, bien sûr, la remarquable organisation qui commence par l'accueil et se poursuit au cours des différents ravitaillements jusqu'à l'arrivée finale avec des récompenses pour chacun.

Les 75 bénévoles restés fidèles depuis une douzaine d'années sont bien entendu la pierre angulaire de cette réussite, cela même si certaines années les agents climatiques accompagnateurs s'appelaient froid, boue, pluie et même parfois neige. Instaurés depuis quelques années, les départs séparés sont primordiaux pour la sécurité et hormis un abandon pour ennui mécanique, chacun est arrivé à bon port avec, en particulier, 340 participants aux 30 km (un record) et 210 aux 50 km (stable). Quant à la faible participation à la randonnée familiale accompagnée (10 km), elle s'explique par l'engouement au circuit des 15 km nouvellement créé. Le club Cyclos dont les membres vieillissent d'année en année, est l'élément essentiel pour la reconnaissance et le balisage des différents circuits. Déjà se pose la question de la relève.



Cinquième mandat pour Jean-Yves PRALON

C'est sans surprise que Jean-Yves Pralon a été reconduit dans ses fonctions de premier magistrat de la commune pour la cinquième fois consécutive.

Ont été élus 1er adjoint, Arnaud Perrin (10 voix) ; 2e adjoint, Christian Lamirault (10 voix) ; 3e adjoint, André Better (10 voix).

Sur proposition du maire, deux conseillères municipales déléguées ont également été désignées : Isabelle Allely et Patricia Da Costa.

Autres membres : Judith Chatot, Martine Delay, Florence Nicoulaud, Philippe Pichery et Francis Vienet. Par ailleurs, ont été élus délégués communautaires : Jean-Yves Pralon et Arnaud Perrin (suppléant).



La compagnie de la Dame Blanche en spectacle



Un spectacle qui a séduit à la fois les adultes et les ados

Pour leur quatrième saison, c'est à la fois un spectacle tonitruant et plein d'humour, d'après les textes de Jean-Michel Ribes, auquel les spectateurs qui ont entièrement rempli la salle Charles Mollet, ont assisté. Le parti pris fut de mettre toute la compagnie de la Dame Blanche sur scène, le plus longtemps possible, avec un décor minimaliste pour que le jeu des comédiens se déploie, se diversifie et s'intensifie, les textes de l'auteur choisi étant suffisamment riches pour les guider. Ainsi, l'humour de Ribes ressemble à un "dessin tout bleu avec un grand trait noir au milieu".

Ses personnages ordinaires qui évoluent dans des situations banales, peuvent devenir cyniques, insupportables, "carrément méchants" tels des anges déchus qui mettent en lumière sur un plateau de théâtre nos perfidies, nos lâchetés bien abritées derrière "la meute, la bande, le groupe...".

Tout cela pourrait paraître pessimiste, essentiellement critique, s'il n'y avait ces décalages surréalistes proposés par l'auteur et dans lesquels les acteurs se sont engouffrés pour créer des surprises et une connivence avec les spectateurs.

Toute ressemblance avec des œuvres existantes ou ayant existé est alors assurée. A chacun de les retrouver ! Pour cela, il suffit de suivre le guide à travers les dédales d'un musée d'art contemporain et à rencontrer des "strangers" déroutants, déroutés. Ils seront aperçus aussi entre une rue qui meurt et un appartement où se jouent de drôles de guerre.



Mais où est passé le mannequin ?

La Commission fleurissement possède deux ennemis :

- la grêle et le vandalisme.
- Tous deux sont venus lui rendre visite

Ce mannequin, placé à l'entrée du village, devait accueillir les visiteurs sur le thème de l'année : "Les randonneurs".

Mais il a disparu !



Les cruciverbistes de collège à l'honneur



De gauche à droite, Ange Hamard, Jules Marmier, Jules Rochet et Xavier Bernard, héros du jour.

eux, ont réussi l'exploit d'atteindre la finale. Il leur restait seulement trois mots à trouver quand leurs adversaires ont terminé leurs grilles.

Félicitations à ces élèves de cinquième, amateurs de mots croisés, qui ont brillamment défendu les couleurs de leur établissement.

Samedi 17 mai, à Is-sur-Tille (Côte d'Or), s'est déroulée la 14e édition du festival des mots croisés. Une manifestation qui a notamment accueilli la finale du tournoi des collèges, à laquelle ont participé 22 établissements scolaires de Côte d'Or, Saône et Loire, Haute-Saône, Haute-Marne, Jura et Doubs.

Après l'épreuve de qualification du 13 mars, deux équipes représentaient le collège Claude Girard. Jules Marmier et Ange Hamard ont quitté le tournoi en 8e de finale et ont terminé 10e, à cause d'une erreur d'une toute petite lettre.

Xavier Bernard et Jules Rochet, quant à

En compagnie de la voûte céleste

Mardi 20 et vendredi 23 mai, une drôle de structure, gonflée et géante, s'est installée dans les locaux du collège Claude Girard. En effet, c'est un planétarium de plus de neuf mètres de diamètre qui a pris place dans la salle polyvalente, cela après plusieurs périodes dans d'autres établissements scolaires.

Tous les élèves des classes de cinquième se sont trouvés invités à séjourner pendant 1h 30 environ à l'intérieur en compagnie de la voûte céleste, de ses mystères et de sa magie. Quoi de mieux pour observer le ciel que des conditions d'obscurité totale.

Le Colporteur des sciences de Montbéliard organise régulièrement des animations de découverte en lien avec les thèmes abordés dans les programmes scolaires.

Laeticia Virard, animatrice pour le pavillon des sciences, propose ainsi aux élèves une manière de découvrir les sciences dans les classes d'une façon concrète et ludique très appréciée.



Une heure trente de découverte pour ces élèves de cinquième G



Des fouilles illégales sur des sites archéologiques



Cet ancien puits, pratiquement rebouché, est un des nombreux vestiges du passé du village

L'histoire de Tallenay est-elle en train de s'éparpiller ? Dernièrement, des fouilles illégales, vraisemblablement à l'aide d'un détecteur de métaux, ont été constatées sur le territoire communal. La municipalité a d'ailleurs annoncé son intention de porter plainte, si les faits venaient à se reproduire.

L'utilisation de détecteurs de métaux est très strictement encadrée, car elle menace l'étude de la préservation du patrimoine archéologique.

Hors de ces cadres légaux, ce qui est parfois appelé "détection de loisir" ou "chasse au trésor" relève du même délit. Il s'agit de sonder le sol à l'aide d'un détecteur de métaux, creuser et extraire, sans méthodologie scientifique, des objets métalliques et de les collecter à des fins personnelles ou mercantiles.

Les risques de ces fouilles sauvages sont bien sûrs importants. Ces recherches peuvent rendre confus la compréhension d'un site archéologique, voire perdre définitivement des pans entiers de connaissance historique.

Le but des chercheurs de métaux, lui, semble très clair : le recel. On peut ainsi trouver sur internet de véritables pillages de sites ou de vestiges archéologiques. Sur la toile, les offres de vente d'objets métalliques de tous types semblent témoigner de cette pratique illicite.



AVT - Allez la France !

C'est sur ce thème de la coupe du monde de football que petits danseurs et danseuses du village ont animé et charmé cette 3e édition de fête villageoise qui avait lieu salle Charles Mollet.



Les enfants ont charmé l'auditoire

Couleurs bleu blanc rouge des tenues fabriquées par les mamans, rythmes soutenus des danses, gestes gracieux, rien ne manquait pas même l'écran géant pour le match Italie-Angleterre de minuit réservé aux couche-tard. Comme lors des deux éditions précédentes, les mamans avaient rivalisé pour réaliser de succulents hors d'oeuvre ainsi que des desserts, tandis que les hommes, davantage pragmatiques, avaient préféré soutirer de leur cave quelques bonnes vieilles bouteilles dont les amateurs de bon vin devaient déguster le contenu avec...modération !



Une centaine de personnes étaient présentes pour cette troisième édition

L'organisation du Noël des enfants ainsi que du carnaval, sont les autres organisations majeures de l'association " l'Art de Vivre à Tallenay " dont Sarah Dormois continue d'assumer la présidence avec dévouement.



Capricorne

Sarah Dormois



Les Cyclos de la Dame Blanche



Le mot du Président

Je profite du journal de TALLENAY pour remercier la municipalité pour l'accueil, le prêt des locaux, la présence des élus lors du critérium régional du jeune cyclo le samedi 17 mai. Je remercie également les bénévoles du club pour le travail de préparation et l'organisation de cette journée.

Concernant le VTT de la Dame Blanche, cette manifestation est organisée conjointement avec l'AC 2000. L'édition 2014 fût une pleine réussite avec des conditions excellentes et un record de participation. Le club des cyclos qui s'occupait de la partie technique (reconnaissance des parcours, balisage, sécurisation des itinéraires), administrative (déclaration à la Fédération pour les assurances, demande en Préfecture, à l'ONF, aux communes traversées), s'est trouvé confronté à de nombreux problèmes dus au succès grandissant de l'épreuve et au nombre important de participants. Le manque de bénévoles ne nous permettait plus d'assurer la pleine sécurité de la manifestation, nous avons décidé de nous retirer de l'organisation.

Nous avons rencontré les dirigeants de l'AC 2000 et leur avons donné tous les éléments et renseignements, souhaitant qu'ils puissent poursuivre cette manifestation.

Activités des Cyclos de la Dame Blanche - 1^{er} semestre 2014

Après le tirage des rois et prises des licences le 07.01.2014, l'hiver dans sa clémence nous a permis d'effectuer quelques sorties.

La bourse aux vélos du 13 au 15.02.2014 a comblé autant les déposants que les acheteurs. Moins de vélocistes et plus de particuliers cette année, ce qui est l'atout majeur d'une bourse.

La 1^{ère} randonnée du printemps, le 15.03.2014, a rassemblé près de la moitié du club, ainsi qu'une soixantaine de membres de clubs extérieurs soit près de 80 cyclos ayant répondu à l'organisation du CODEP.



Le 17.05.2014 : notre club accueille le « Critérium régional du jeune cyclo », avec des participants des clubs de Plasne (39) et l'Ascap de Sochaux. Aidés de moniteurs et instructeurs fédéraux, ces jeunes ont démontré des capacités de réflexion en mécanique, sur circuit avec un mini-code de la route, en forêt avec leurs VTT, et peut-être seront-ils demain nos futurs remplaçants. A noter, non seulement leur bonne volonté mais aussi leur attitude : très à l'écoute des conseils, des choses à faire ou ne pas faire et ceci avec beaucoup de correction.

Du 07.06.2014 au 14.06.2014 : séjour du club à Méjannes Le Clap (Gard), pour une semaine où nous aurons le plaisir de sillonner le département et les sites alentour : Gorges de l'Ardèche, Le Bois de Paolive, les Cascades du Sautadet, le Mont Bouquet... de la plaine, de la moyenne montagne, tout un chacun en aura pour son plaisir.

Le 31.08.2014 : sous l'égide de la FFCT, notre club organise sa randonnée annuelle, intitulée « Patrimoine du Grand Besançon ». Au cours de cette randonnée, les participants découvriront le patrimoine des communes du Grand Besançon. Les distances seront de 45 – 85 – 130 km avec les dénivelés correspondants : 600 – 900 – 1200 m. L'accueil se fera à Tallenay, salle Charles Mollet, de 7 à 11 h, avec une clôture à 17 h 30.

Du 22.09.2014 au 26.09.2014 : 5 jours à Semur en Auxois, afin de découvrir le Morvan et sa géographie. La saison se poursuit avec de belles balades en perspective.

Jean-Louis Viennet



André Conscience nouveau président de l'ACCA

Les présidents se succèdent mais l'ambiance de bonne camaraderie demeure chez les chasseurs du village. C'est ainsi que Denis Chague a laissé sa place de président de l'ACCA (Association communale de chasse agréée) à André Conscience. "Dédé" est un authentique tallenaysien puisqu'il est né dans ce village et ne l'a jamais quitté. Inutile de dire qu'il connaît presque par coeur chaque taillis, tranchée et autres recoins de la forêt communale.



André Conscience (3e en partant de la droite), succède à Denis Chague

Par ailleurs, son expérience de chasseur, avec toutes ses normes de sécurité, n'est plus à démontrer puisqu'il pratique ce loisir depuis plus de quarante ans.

Lors de son assemblée générale qui s'est déroulée dernièrement dans la cabane des chasseurs, le bureau a été ainsi constitué :

- président : André Conscience
- secrétaire : José Murcia
- trésorier : Jean Courtot
- autres membres : Paul Gasner, Pascal Laithier, Philippe Godot et Clément Joliat.

Si Paul Gasner est le plus ancien par l'âge, le plus jeune est Clément Joliat, 16 ans, qui assure en quelque sorte la relève.



Cétoine dorée

Jacky Roullot



Le FCCD

Romain Girardot, nouveau président

Lors de son assemblée générale qui s'est déroulée dans la salle " Technicafé " à Devecey, le président Eric Barbier, à l'issue d'un mandat de cinq ans dans lequel il s'est beaucoup investi, a décidé de prendre du recul. C'est Romain Girardot, joueur au club depuis de nombreuses années, qui lui succède. Autre changement au conseil d'administration, Judith Chatot cède sa place de trésorière à Marie-Louise Renevier.



Les U 15 ont été une des grandes satisfactions de la saison

Une descente et une montée chez les seniors

Si l'équipe fanion a échoué dans l'opération "maintien" dans les ultimes rencontres, l'équipe 2 a parfaitement rempli son contrat en l'occurrence l'accession en deuxième division. Concernant l'équipe 3, composée pour la plupart de "joyeux retraités du foot", elle joue pour le plaisir et l'amitié. A signaler également le bon parcours des U 15, équipe entraînée par le jeune Corentin Pagny. Pour la prochaine saison, la plupart des équipes jeunes ont déjà leurs encadrants, mais le nombre de ceux-ci n'est pas limitatif, alors un appel est d'ores et déjà lancé aux parents désireux de suivre leur enfant au cours des matches, voire des entraînements. Cet appel concerne également les personnes désirant compléter le bureau. Le bilan financier présenté par Judith Chatot s'est avéré positif et parfaitement maîtrisé.



*Hanneton :
photographié à
Tallenay (mai 2012)*

Jacky Roullot





BILAN AFL 2013-2014

La saison 2013 se termine et, avant de vous proposer la plaquette 2014-2015, nous avons le plaisir de vous faire part du bilan de la saison 2013-2014.

Toutes les activités organisées par l'AFL les services proposés aux familles ont vu leurs effectifs augmenter (ALSH, Lire et Faire Lire, randonnée pédestre, restauration, accompagnement à la scolarité).

Merci à vous, parents et élus, pour votre confiance et votre soutien tout au long de l'année !

Avec l'augmentation des effectifs, nous avons dû renforcer l'équipe d'animation avec des personnes qualifiées (BAFA, BAFD et CAP petite enfance : 7 salariés AFL + 2 employés communaux de Châtillon-le-Duc). Des bénévoles renforcent cette équipe : un grand merci à Marie-Thérèse, Jean et Rémy.

L'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires) a beaucoup mobilisé toute l'équipe d'animation pour présenter un projet cohérent à la rentrée 2014.



On ne s'ennuie jamais au centre de loisirs

PROJETS 2014-2015

Une association qui innove est une association qui vit. Pour l'année 2014-2015, toutes les activités et services seront reconduits avec de nouveaux projets :

- Proposer des vacances aux ados avec des activités spécifiques dès cet été du 7 au 18 juillet
- Ouvrir les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) pendant toute la durée des petites vacances.
- Ouvrir la restauration scolaire le mercredi midi
- Proposer un accueil le mercredi après-midi jusqu'à 18h.
- Et enfin, réussir les TAP .

Un grand merci aux bénévoles qui acceptent de nous aider dans toutes nos activités et en particulier pour les TAP : votre présence active est plus que jamais nécessaire pour encadrer des activités proposées aux enfants et leur faire partager vos passions et vos compétences !

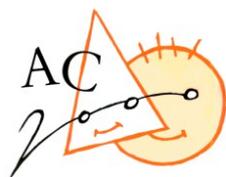
L'association vit grâce à l'investissement des bénévoles au sein du Conseil d'Administration : BIENVENUE à tous ceux qui sont prêts à nous rejoindre !

Bonnes vacances à vous tous et à bientôt !

Jean-Marie Delachaux



AC2000 – Mot du président



CHATILLON-LE-DUC

soins de nos adhérents.

La saison 2013/2014 s'est achevée avec la tenue de notre assemblée générale ordinaire (AGO) le 27 juin 2014. Le bilan de la saison est très satisfaisant puisque nous enregistrons une augmentation de 16 % du nombre de foyers adhérents (soit 67 nouveaux foyers) et de 15,6 % du nombre de participants aux différentes activités proposées (soit 109 participants de plus que l'année précédente). Cette importante évolution nous encourage à poursuivre notre action, mais nous impose aussi une certaine rigueur pour mieux répondre aux besoins de nos adhérents.



Les petits gymnastes ont offert à leur public un beau spectacle lors de leur gala

L'événement le plus marquant de cette saison est incontestablement la belle réussite de la traditionnelle randonnée cycliste, le VTT de la Dame Blanche organisée conjointement, une dernière fois, par l'AC2000 et l'association « Les Cyclos de la Dame Blanche ».

Cette 21^{ème} édition a, en effet, battu tous les records puisque nous avons compté 661 personnes de tous âges ayant participé à cette grande fête du vélo. Cette réussite est due, avant tout, au travail de longue haleine et au fort engagement des organisateurs, membres de l'association « Les Cyclos de la Dame Blanche » et du CA de l'AC 2000, que je tiens à féliciter et à remercier chaleureusement. Je remercie également tous les bénévoles qui nous ont prêté main forte pour l'organisation de cet événement ainsi que tous nos sponsors pour leur soutien, leur accompagnement et leur fidélité.

Je voudrais aussi adresser un hommage à Ginette et Pierre Tavernier ainsi qu'à Jean-Louis Viennet, président des « Cyclos de la Dame Blanche », qui ont pris la décision de passer la main, après tant d'années d'investissement intense dans l'organisation de cette fête du VTT. Merci à eux pour leur gentillesse et pour avoir été, des années durant, le fer de lance de cette manifestation qui,

ASSOCIATION CLUB 2000 – régie par la Loi de 1901 – 44, rue Bellevue – 25870 : CHATILLON-le-DUC Tél 03.81.58.84.64

Email : ac2000-chatillon@orange.fr

sous leur impulsion, a acquis aujourd'hui une grande notoriété. Merci également à tous les « cyclos » qui se sont investis dans la préparation et la réalisation de cette randonnée cycliste annuelle.

Désormais, la pérennité de cette manifestation reposera entièrement sur les épaules des membres du CA de l'AC2000. Aussi, je lance un appel aux vététistes et à tous ceux et celles qui souhaiteraient s'investir dans l'organisation de la prochaine édition pour venir nous aider à poursuivre cette belle aventure.

Notre Conseil d'Administration s'est renforcé d'une nouvelle recrue. Je tiens à lui souhaiter la bienvenue et à la remercier pour son engagement au sein de notre association. Je souhaite aussi bonne chance au nouveau bureau et au nouveau président de l'AC2000.

Il me reste à souhaiter bonnes vacances à tous nos adhérents et à leur donner rendez-vous à la prochaine plaquette qui contiendra notre offre globale pour la saison 2014/2015.

Cordialement.

*Pour le CA
Le président
Majid FARKLI*



Bienvenue à Paul

Paul, futur rugbyman comme son papa Aurélien et comme l'a été son papy Henri, est un solide gaillard de 3,390 kg pour 54 cm. Il a vu le jour le mardi 18 mars à la clinique de Besançon "La Mère et l'Enfant". S'il fait la joie de sa grande sœur Lily, âgée de 4 ans, il comble également ses parents, Emmanuelle et Aurélien Lahens-Bourcet, respectivement aide-soignante et opérateur de désamiantage. Félicitations aux heureux parents qui résident 19 Grande-Rue et tous nos vœux de santé au bébé.



La maternelle en chansons

C'est avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme que les trois sections de l'école maternelle ainsi que les classes de CP et CE 1 de l'école élémentaire ont reçu la visite du chanteur Jean-René. Accompagné de sa guitare, il a charmé l'auditoire avec des chansons traditionnelles.

Les 120 enfants présents, ainsi que le personnel enseignant, ont repris les refrains en chœur, en tapant des mains dans l'allégresse générale.



Bonne fête à toutes les mamans

Une tradition qui perdure. Pour la cinquième année consécutive, de jeunes enfants accompagnés de leurs parents (en principe des papas) se sont retrouvés à la mairie où les attendait une montagne de roses aux couleurs variées et chatoyantes. Divisés en petits groupes, tous sont partis dans les différents quartiers du village pour offrir une rose à chaque maman. Ce geste particulièrement apprécié a fait que les enfants sont revenus avec des friandises plein les poches et la fierté du devoir accompli.



Nécrophore



Jacky Roullot

Ghyslaine et Simon Courtot, un couple en or

Tous deux sont nés en 1944 et c'est en 1964 qu'ils ont échangé leur consentement mutuel. Ghyslaine est née à Vieilley mais c'est à Valleroy que s'est déroulée son enfance. Quant à Simon, plutôt du genre globe-trotteur malgré lui, après sa naissance à Epenoy où il n'a vécu qu'un an, il a suivi ses parents à Verchamps (Haute-Saône), puis à Champvans, près de Dole, avant de rejoindre Tallenay en 1958. Après des études au collège Montjoux de Besançon, c'est tout naturellement qu'il s'est dirigé dans la mécanique tandis que Ghyslaine se spécialisait dans la couture. Si Ghyslaine a des doigts de fée, Simon c'est l'enchanteur Merlin. Il a l'art de faire du neuf avec du vieux grâce à ses multiples talents de patience, précision et un sens inné du bricolage. Qualités unanimement reconnues à la Zénith Fonderie où, pendant 40 ans, il a fait l'essentiel de sa carrière professionnelle.



Ghyslaine et Simon Courtot entourés des membres de leurs familles et d'amis

Les qualités de minutie et de ponctualité de Ghyslaine, fourmi au grand cœur, ont été remarquées aux établissements Weil et à la Maveg. Mais surtout, elle a élevé deux enfants, Laurence et Sylvain. Aujourd'hui, c'est avec beaucoup de bonheur que le couple connaît la joie d'être grands-parents grâce à Ludovic et Benjamin.

Dans la famille, tous ont trempé dans le football. Simon a signé une licence de joueur à l'USC Châtillon-le-Duc avant de se consacrer quelques années à l'arbitrage puis à l'entraînement d'équipes de jeunes et d'une équipe féminine où opérait sa fille Laurence. Ghyslaine suivait les matchs où était présent Simon et sa connaissance du foot était remplie de bon sens. Aujourd'hui, Ghyslaine et Simon vivent une retraite paisible dans leur maison de Tallenay.



Abeilles sur des fleurs d'orpin

Jacky Roullot



L'ermitage et son mystère

Construite au début du XVII^e siècle, la grange de l'Ermitage dépendait autrefois de Châtillon-le-Duc. L'abbaye Saint-Vincent de Besançon, souhaitant agrandir ses possessions à Devecey, en fait l'acquisition en 1633 en même temps que la grange de Valleroy, propriété voisine.

Dominant la vallée de l'Ognon, la grange de l'Ermitage se présente sous la forme d'un vaste bâtiment rectangulaire avec une ancienne chapelle prise dans la construction. Les murs sont soutenus par de gros contreforts.



La grange de l'Ermitage avant sa rénovation

Comme son nom l'indique et jusqu'à la Révolution au moins, elle a été le lieu de résidence de moines avant de se reconvertir en ferme, acquise par le bon docteur Grenier.

Né en 1865 à Pontarlier, le docteur Grenier se convertit à l'Islam après des séjours en Algérie. Elu député en 1896, il fait son entrée au Palais Bourbon en burnous et turban à la stupéfaction générale. Docteur à Pontarlier, sa charité l'a fixé dans l'esprit des gens comme le médecin des pauvres, jusqu'à sa mort en 1944. Il avait une passion : les chevaux. Très bon cavalier, il utilisa pour ses visites les services d'un étonnant arabe nommé Saïd. Lorsque celui-ci prit de l'âge, il fallut choisir entre l'abattoir et une vraie et confortable retraite dans les prés. Il lui offrit alors une retraite champêtre ainsi qu'à d'autres chevaux à bout de course qu'il achetait pour leur éviter souffrance et mort. Où trouver un havre de paix pour le fidèle Saïd comme pour les autres chevaux à l'étroit et sans soleil dans les petites écuries dans le fond de son jardin de Pontarlier ? C'est en 1917 qu'il fit l'acquisition des granges de l'Ermitage et de Valleroy afin de loger ses chevaux.

Un agriculteur de Devecey, Camille Tevenaz, fut chargé d'en prendre soin. Restaurée depuis quelques années, l'Ermitage (on dit Hermitage aujourd'hui) sert maintenant de lieu d'habitation à un petit neveu du bon docteur Grenier.

Jacky Roullot

Centenaire de la guerre 1914 → 2014

Les femmes premières victimes



La guerre débuta le 1^{er} août 1914. L'ordre de mobilisation générale est venue sans crier gare, accompagné par le son du tocsin, dont les cloches résonnaient sinistrement dans les campagnes. Ils n'ont pas eu le temps de s'organiser nos franc-comtois, nos bourguignons ; pas plus que dans les autres provinces. La plupart ne lisent pas le journal. Ils sont à des années lumières de l'agitation qui enflamme les Balkans, de l'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Sarajevo et celui de Jean Jaurès à Paris. L'ordre de mobilisation les prend de court.



Tout homme ayant l'âge requis devait rejoindre le centre le deuxième ou troisième jour de la mobilisation. Ils disent "qu'ils font leur devoir".

Ce sont les femmes et les vieux parents qui devront s'organiser pour les moissons, comme pour les vendanges à venir... Plus incompréhensible encore, la loi de réquisition des bêtes.

Le cheval était devenu bien souvent la principale bête de trait. On réquisitionnait même les bœufs. On en priva la culture et on n'en laissa quasiment aucun aux paysans. La moisson « ne fut si tôt », si bien ramassée. C'est une belle démonstration tout à l'honneur des paysannes.

Cette guerre engagée, on n'en avait point prévu les effets sur toute la société, on n'en imaginait pas la durée. On a cru d'abord qu'elle serait courte. Peut-être seulement qu'on voulait le faire croire.



Elle allait se livrer sur deux fronts : à la frontière d'abord, quand l'ennemi avança et quand on s'enterra dans les tranchées, dans les villages et les villes ensuite où les femmes et les vieillards remplaçaient les jeunes hommes et assuraient partiellement la nourriture de la nation.

Rien n'était organisé pour maintenir une agriculture nécessaire à la survie. La guerre de 1914 intéresse au premier chef la question de la mort des paysans. Elle a été faite par les paysans mais pas pour eux. Ils furent les premières et les plus nombreuses victimes du conflit.

Ce sont les femmes et les mères qui, dans les villes, dans les usines vont devenir mécaniciennes, tourneuses d'obus, postières, conductrices de tramway ou de trains, porteuses de charbon...

Les drames des tranchées ne doivent cependant pas nous cacher les souffrances de ceux, épouses et vieux, qui sont restés à l'arrière du front. La guerre vécue du côté des femmes a certainement été la plus terrible.

Aux 2,4 millions de veuves que comptait le pays en temps de paix s'ajouta un demi-million de jeunes veuves (moins de 45 ans), qui ont dû élever environ un million d'orphelins. Plus d'un million de naissances ne furent jamais rattrapées, malgré le retour des provinces perdues, l'Alsace et la Lorraine, si bien que la France devient en 1939 le pays le plus âgé du monde.

Habitants de Tallenay morts pour la France durant la guerre 1914-1918

Figurent sur le monument aux morts :

COLARD Georges : né le 31 août 1895 à Châtillon-le-Duc, domicilié chez ses parents à Tallenay, célibataire, soldat de 2e classe au 143e Régiment de Dragons, mort le 6 octobre 1918 à l'âge de 23 ans (35 jours avant la fin des hostilités) à Bergues (Pas de Calais).

COURTOT Joseph Emile : né à Verne (Doubs) le 18 juillet 1882, habitait chez ses parents à Tallenay, soldat de 2e classe au 60e Régiment d'Infanterie, décédé le 31 mars 1915 à l'âge de 32 ans en captivité au camp de prisonniers de guerre de Niederswahren (Allemagne).

POMMEY Henri Auguste : né le 29 octobre 1893 à Tallenay, célibataire, domicilié chez ses parents (actuelle maison Grange), soldat de 2e classe au 172e Régiment d'Infanterie, mort des suites de ses blessures à l'âge de 23 ans le 15 juillet 1916 à Revigny (Meuse), inhumé à Tallenay.

Ne figure pas sur le monument aux morts :

ARTAUD Joseph : né à Tallenay le 30 juillet 1873, soldat de 2e classe dans l'Infanterie, mort le 1er octobre 1916 à l'âge de 43 ans sur le bateau Gallia à destination de Salonique (Grèce).

*Michel Chambelland
membre de l'ACCT*

(Association culturelle Châtillon-le-Duc/Tallenay). Insolite



Kidnappé par un blaireau

Dupond et Dupont, appelés ainsi à cause de leur ressemblance, sont deux adorables chatons. Tous deux vivaient paisiblement dans une très belle maison du lotissement les "Vauciels" et ils avaient de la part de leur maîtresse, la permission d'aller jouer dehors.

C'est alors qu'un beau jour surgit un blaireau qui saisit Dupond dans sa gueule et s'enfuit avec sa proie. La maîtresse du malheureux petit chat avait assisté impuissante à toute la scène.

Une quinzaine de jours plus tard, au hasard d'une conversation, elle apprit qu'une famille de ce même lotissement avait recueilli un petit chat trouvé à l'entrée de leur porte. La description correspondait sans la moindre équivoque à...Dupond ! Vérification faite, il s'agissait bien de lui. Il faisait la joie de Vianney le petit garçon de la famille, âgé de trois ans. Dupond avait changé de nom, il s'appelait désormais Cracotte. Ce nom lui restera puisque pour ne pas priver l'enfant de son compagnon de jeu, il résidera pour toujours dans sa nouvelle maison. Son bonheur, le petit garçon le doit à un blaireau.



*Vianney le petit garçon
et son chat Cracotte*



Diane pratique la danse classique

Les photos d'Ivan Pelletier

Une association comme l'AC 2000 permet de pratiquer un sport, découvrir une passion, se détendre, faire des rencontres... Depuis bientôt 40 ans, elle écrit une page d'histoire de la plupart des villageois et les villageois en sont l'essence.

Ivan Pelletier, grand voyageur et qui exerce la profession de photographe, a offert une séance de prises de vues afin de remercier les bénévoles qui la font vivre et pour mettre en valeur la diversité des personnes qui bénéficient des activités proposées.

L'idée était de prendre un maximum de personnes pour créer une animation vidéo montrant que l'addition de toutes ces personnes compose un village insolite de l'AC 2000.



*Flambé :
photographié à
Tallenay (juillet 2013)*

Jacky Roullot



Le footballeur et le président

C'est au cours de la saison 2003-2004 que Blaise Matuidi est entré au centre de formation de Troyes (ETAC), club dont Philippe Pichery était le président. Après 4 ans passés dans son club formateur, Blaise Matuidi est passé par Saint-Etienne (4ans) et il va entamer une quatrième saison au Paris Saint-Germain. Il dispute actuellement la coupe du monde et il est un des rouages essentiels de l'équipe de France. Quant à Philippe Pichery, s'il a gardé des fonctions au sein de l'ETAC, est depuis 2 ans président du Racing de Besançon et, depuis cette année, conseiller municipal à Tallenay où il réside désormais avec son épouse. Aujourd'hui, l'amitié entre Philippe et Blaise est demeurée intacte. Philippe est en quelque sorte son père spirituel.

Jacky Roullot



Philippe Pichery et Blaise Matuidi sous les couleurs du Paris Saint-Germain

« La Formation française est très réputée et généralement considérée comme la meilleure du monde. Pour ma part, passé par le Centre de Formation de Troyes, je sais toute l'importance de cette période, dont je garde un excellent souvenir, pour mon évolution sportive et humaine.

La Formation c'est aussi un lien essentiel entre les clubs amateurs et le football professionnel. Le projet du Racing Besançon, basé sur la Formation, lui permettra de retrouver durablement sa place dans le paysage du football national. J'en suis convaincu.

Mes relations personnelles avec le Président Philippe PICHERY, nos liens d'estime et d'amitié, me conduisent tout naturellement et avec beaucoup de plaisir et de sincérité, à souhaiter pleine réussite au projet du Racing Besançon ».

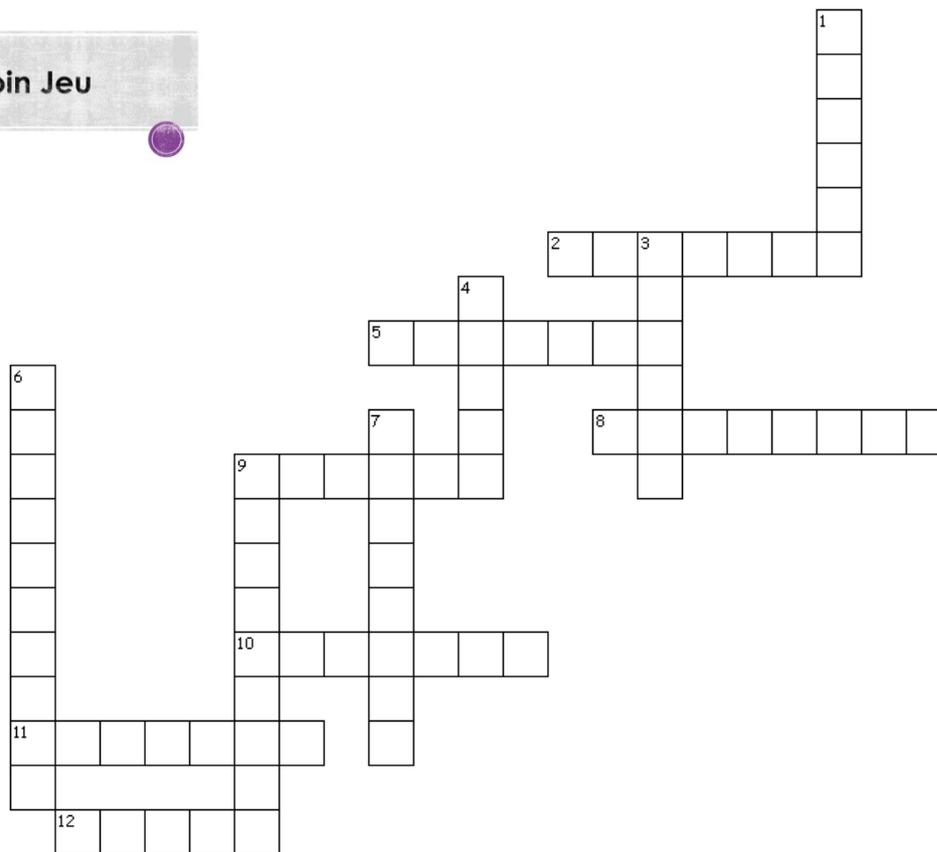


Moro Sphinx : papillon au corps massif qui butine sans se poser

Blaise Matuidi



Coin Jeu



Horizontal :

2. toxique à forte dose, il est apprécié avec les viandes à rôtir ou à griller, et dans l'huile et le vinaigre d'assaisonnement.
5. grand pollinisateur, social ou solitaire au vol bruyant et qui est trapu.
8. surnommée « demoiselle aux yeux d'or », les adultes se nourrissent de miellat et de pollen. Les larves s'attaquent aux œufs, aux larves et aux adultes de divers insectes (cochenilles, pucerons et chenilles de plusieurs espèces de lépidoptères) ainsi qu'aux acariens (Araignées rouges entre autres).
9. surnommé « jardinière », il vit dans les haies, sous les branchages et sous les pierres, en particulier sur les sols argileux et limoneux. À l'occasion, il grimpe dans les arbres et il consomme les parasites tels que limaces, escargots, carpocapse des pommes et des poires, les doryphores, les chrysomèles rayées du concombre mais également les vers de terre.
10. Végétarienne et butineuse, elle récolte dans la nature, nectar, propolis, miellat, pollen et assure également la pollinisation.
11. de couleur violette, cette plante parfumée embaumera vos armoires si vous en déposez un petit sachet dedans !
12. du nom latin salvia, qui vient du mot signifiant « soigner, sauver », les romains la considéraient comme une plante sacrée.

Vertical :

1. séché, il parfume chili, goulasch, sauce à l'ail, à la tomate, crudités et salades... il donne à la pizza toute sa saveur poivrée et parfume notamment l'huile d'olive
3. symbole de la sagesse dans la tradition populaire, elle parfume parfois le thé.
4. hyménoptère dont l'abdomen est « annelé jaune et noir » et la femelle possède « un aiguillon venimeux ».
6. son surnom : la bête à bon dieu.... Adore les pucerons... elle peut en avaler jusqu'à 150 par jours...
7. cette belle fleur, prénom féminin, possède une tige lisse, des feuilles rondes et larges avec des bords ondulés, elle comprend cinq pétales de couleur jaune, rouge ou orange vif.
9. Les Romains l'utilisaient avec d'autres plantes pour conserver la viande. Pour les Chinois elle avait le pouvoir d'allonger la vie. Les Grecs du temps d'Homère frappés par son odeur tenace, la baptisèrent « koriandron », d'après koris, qui signifie insecte.



Besoin d'aide ? la grille complétée est disponible sur le pupitre près de l'hôtel des 3 pucerons ou sur le site internet de Tallenay à l'adresse suivante : <http://www.tallenay.fr/>

Coin cuisine

Recette du tian de légumes Tallenaysien !

Allez au jardin cueillir 3 belles tomates bien rouges, 3 courgettes moyennes, du thym, du romarin.

Il vous faudra également une boule de mozzarella (de préférence di buffala)... vous n'en trouverez pas à tallenay....

Du sel, du poivre.

Épluchez les courgettes, tranchez les en lamelles, Coupez également les tomates en lamelles ainsi que la mozzarella.

Dans un plat allant au four, alternez une couche de courgettes et une couche de tomates. Assaisonnez et déposez les lamelles de mozzarella. Terminez en déposant quelques tiges de thym et de romarin.

Enfournez ½ heure thermostat 200 (ou au micro-onde en position « crisp : micro-onde + grill).

Voilà, il ne vous reste plus qu'à déguster ce tian de légumes de tallenay accompagné d'une viande grillée au barbecue ! Bon appétit !



Logis pour les perce-oreilles

Avec un pot de fleur en terre cuite, de la paille, du foin ou des herbes sèches et de la ficelle ou du raphia

Remplissez le pot de fleur avec de la paille. Liez-le avec une ficelle ou du raphia. Retournez-le (grande ouverture en bas) et attachez-le en hauteur.

Les forficules comme les perce-oreilles qui se nourrissent de pucerons, parasites du jardin adorent ce type d'habitation.

Coin brico

Abri pour Guêpes, abeilles et bourdons dans le jardin

Il vous faudra : une planche de bois, une perceuse et de la ficelle
Dans une planche de bois récupérée, percez des trous seulement en surface de différents diamètres à l'aide de la perceuse (environ 1 cm pour un bourdon et 5 mm pour une abeille). Avec de la ficelle, liez cette planche sur un poteau de pergola, par exemple.

Les hyménoptères comme les guêpes, les abeilles ou les bourdons raffolent de ces abris, ils restent dans les cavités tout l'hiver.



Logis pour insectes xylophages

Vous aurez besoin de vieilles souches et de vieilles bûches de bois

Coupez un tronc en 4 et placez les bouts dans une caisse de bois. Le tout posé dans un coin du jardin.

Les insectes xylophages viendront s'y loger car ils sont friands du bois mort (non traité, de préférence) qui se décompose.



Vous souhaitez reproduire l'hôtel des trois pucerons, Jean Nicolas sera ravi de vous transmettre le plan !

